

La Pensée : revue du rationalisme moderne

Centre d'études et de recherches marxistes (Paris). Auteur du texte. La Pensée : revue du rationalisme moderne. 1959-03-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Qu'on se souvienne du rapport de Michel Lepeletier sur l'Education nationale, dont Robespierre a donné lecture à la Convention les 13 et 29 juillet 1793 :

« Ici est la révolution du pauvre. »

Qu'on se souvienne également de Saint-Just :

« Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent ⁸. »

C'est le thème aussi que reprend Hébert dans le *Père Duchesne*, et cela sous des formes très diverses.

Les sans-culottes sont aussi les ennemis des commerçants, ou plus exactement des gros commerçants. Cette hostilité s'accroît avec les difficultés du ravitaillement. A vrai dire, il y a bien des malentendus dans ces attitudes. Des sans-culottes sont propriétaires d'un atelier ou d'une boutique. Aussi leur hostilité se tourne-t-elle contre la seule grande propriété, le seul grand commerce.

« La patrie, f... les négociants n'en ont point, [écrit Hébert. Mais il ajoute :] « Qu'on ne croie pas que je méprise le commerce. Personne n'honore plus que moi l'honnête homme qui vit de son industrie. »

D'autres sans-culottes ne possèdent rien. Ils sont des prolétaires au sens traditionnel du terme. Peu leur importe la propriété, grande ou petite ! Ils ne disposent que de leur force de travail, ils sont, comme le dit la société populaire de Mende :

« des sans-culottes réels, c'est-à-dire des hommes n'ayant pour ainsi dire d'autres ressources pour vivre que le travail de leurs mains. »

Ce qui complique enfin la tâche de l'historien à la recherche des sans-culottes, c'est que, pour les sans-culottes eux-mêmes, ce mot « sans-culotte » a une acception politique autant que sociale. On l'accole à un homme autant par référence à son comportement politique que par référence à sa situation sociale.

« Un travailleur contre-révolutionnaire ne saurait être un bon sans-culotte ; un bourgeois patriote et républicain est volontiers qualifié de sans-culotte (page 431). »

Il y a dans ce Paris de l'an II une masse d'indigents. En avril 1794, on pourrait compter un indigent sur neuf habitants. C'est cette partie de la population qui est plus spécialement sensible au problème des subsistances. Soboul (page 438) cite une anecdote particulièrement caractéristique. En mai 1795 le faubourg Saint-Antoine est désarmé. Au général Menou qui lui demande s'il est républicain, le charron Delorme, capitaine des canonniers de Popincourt, répond : « As-tu du pain à me donner ? »

Les sans-culottes ne sont donc pas une classe sociale. Il s'agit d'une masse populaire hétérogène, où se mêlent, unis par une haine commune de l'aristocratie, des boutiquiers, des artisans, des indigents, de petits employés. Il y a

8. Voir le texte complet du rapport de Saint-Just dans SAINT-JUST : *Discours et Rapports*. Introduction et notes par Albert SOBoul. « Les Classiques du Peuple. » Paris, Editions sociales.